

2ème Exposition : vie et activités féminines suisses : exposé de Mlle Dr. E. Rickli

Autor(en): **Rickli, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **44 (1956)**

Heft 840

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268802>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL	Organe officiel	ABONNEMENTS
Emilie GOURD	des publications de l'Alliance	SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)
RÉDACTION	des Sociétés féminines suisses	Abonnement de soutien 8.—
M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges	Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	Le numéro 0.25
ADMINISTRATION ET ANNONCES		Les abonnements partent de n'importe quelle date
M ^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex		

Ne rien faire n'est
pas toujours perdre
son temps; faire
négligemment ce
qu'on fait est sûre-
ment le perdre.

Mme SWETCHINE.

ENCORE DE L'ESPOIR

Modification de la loi sur la nationalité

La loi sur la nationalité de 1952 a apporté deux innovations au statut de la femme: tout d'abord la possibilité pour une Suissesse qui épouse un étranger de conserver sa nationalité suisse en faisant la déclaration au moment de son mariage, puis la possibilité de reprendre la nationalité suisse offerte aux Suissesses de naissance qui avaient épousé un étranger avant la promulgation de la loi et qui de ce fait avaient perdu leur nationalité suisse.

Les femmes auraient préféré que leur nationalité soit maintenue de par la loi, sans qu'il soit besoin de faire une déclaration spéciale à cet effet. Selon le système actuel, elles ont, il est vrai, toute latitude pour dé-

cider lors de la célébration du mariage si elles entendent conserver leur nationalité suisse.

Il en va autrement pour les demandes de rétablissement. Un rapport du Conseil fédéral reproduit les chiffres suivants: 34.081 demandes de rétablissement ont été présentées; une suite favorable a été réservée à 32.196 demandes. 1072 ont été refusées pour des raisons de forme et 91 seulement pour des raisons de fait, c'est-à-dire parce que la requérante paraissait indigne d'être réintégré. 80 demandes sont encore pendantes et 642 ont été retirées. Nombre de refus ou de retraits furent la conséquence des inconvénients suivants inhérents à la réglementation actuelle:

1) Le délai d'une année dans lequel la demande devait être présentée s'est avéré trop court dans de nombreux cas. Certaines requêtes ont été adressées trop tard, alors que les requérantes n'avaient pu éviter ce retard.

2) La limitation du droit de rétablissement des Suissesses de naissance a empêché toutes les femmes qui avaient acquis la nationalité suisse avant leur mariage et qui se trouvaient en fait tout à fait assimilées de présenter une demande.

3) Un certain nombre de femmes ont renoncé à adresser une demande de rétablissement ou ont retiré leur demande, par crainte que celles-ci ne puisse leur faire perdre la nationalité acquise par mariage. Une telle demande peut cependant s'avérer désirable lorsque ces obstacles disparaissent, par exemple lorsque les époux reviennent en Suisse ou lorsque les conditions politiques de leur nouvelle patrie viennent à changer.

Des cas de ce genre sont évidemment peu nombreux en comparaison avec le total des demandes formulées. Les requérantes qui n'ont pas obtenu satisfaction ont néanmoins trouvé leur sort inéquitable.

(suite en page 3)

Scrutin du 30 septembre

La parution tardive de ce premier numéro d'automne n'a pas permis de publier à temps un article précédant les votations du 30 septembre sous la rubrique « Comment voteriez-vous dimanche? ».

Les deux projets soumis aux électeurs ont été tous deux repoussés, de sorte que nous regrettons moins cette lacune.

Disons toutefois que ce refus des électeurs ne nous étonne pas trop. Sans entrer dans une argumentation qui est sans objet, on peut faire remarquer que l'un et l'autre projet étaient formulés de manière imprécise, le citoyen quelconque n'y voyait pas clair et les propagandistes avaient beau jeu de troubler les esprits par des menaces ou des perspectives illusoires.

Du moment qu'il s'agissait du régime du blé et des dépenses de l'Etat, il est superflu d'ajouter que les femmes étaient intéressées au premier chef mais que, selon notre régime démocratique, elles n'étaient pas consultées. Jusques à quand?

L'esprit esclavagiste n'est pas mort

Nations Unies — août 1956

Au mois d'avril dernier, le Conseil Economique et Social des Nations Unies avait pris la décision de convoquer une conférence de plénipotentiaires pour préparer une convention supplémentaire pour l'abolition de l'esclavage. En effet, si la convention de 1926 est toujours en vigueur, elle se limite à l'esclavage proprement dit; il était donc nécessaire de prévoir une convention nouvelle couvrant les pratiques analogues à l'esclavage.

Cette conférence diplomatique s'est ouverte le 7 août, réunissant des délégués de plus de quarante états. Les organisations féminines internationales avaient tenu à être représentées et plusieurs d'entre elles sont intervenues dans les débats par des déclarations écrites ou verbales — sans droit de discussion ou de vote, rappellons-le.

Deux articles de cette convention avaient attiré l'attention des organisations féminines. L'article premier, dont le texte, vague à souhait, permettait de reporter aux calendes grecques les modifications nécessaires pour supprimer rapidement l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage. Cet article, après de longs débats, a été voté tel quel et nos interventions ont été inutiles. Plusieurs associations féminines désiraient voir, dans l'article deux, fixer l'âge minimum de mariage à 14 ans. Là aussi, nous n'avons pu obtenir cette précision importante. Il faudra se contenter d'un projet de résolution « re-

commandant au Conseil Economique et Social d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de faire entreprendre une étude sur la question du mariage... ».

S'il est vrai que d'une manière ou d'une autre tout ce qui est humain touche à la femme, les autres articles de la convention mériteraient aussi notre attention. Car comment admettre qu'à notre époque, dans certains pays, l'être humain, homme ou femme, soit traité comme une chose — vendu, acheté, transmis par héritage — dans l'impossibilité de jouir de « la liberté qui est un droit que tout être humain acquiert à sa naissance » (préambule de la convention).

Certes, la convention met fin à certaines de ces pratiques, cependant on est déçu des résultats obtenus après ces longs débats. Il est vrai que trop souvent on avait l'impression que la question même de l'esclavage économi- que n'était pas à des questions politiques et économiques non formulées et que les malheureux esclaves pesaient bien peu en face de la soi-disant souveraineté nationale. Comme je l'ai écrit, les organisations non-gouvernementales, qui cependant représentent l'opinion publique, n'ont pu donner leur avis que par des déclarations platoniques, ce qui n'a pas empêché l'observateur de l'Arabie Saoudite de regretter la position prise par ces organisations et a estimé qu'il conviendrait d'examiner à nouveau leur rôle au sein des Nations Unies.

Souhaitons au contraire que les organisations féminines internationales soient toujours mieux à même d'intervenir chaque fois que la dignité et la liberté des femmes est remise en question.

M.-A. Prince.

PROTÉGER LA FAMILLE

Souci unanime des travailleurs sociaux du monde entier

Dans le dernier numéro de « Femmes suisses », nous avons parlé du congrès de Milan, au printemps, dont une section avait discuté de la présence des femmes dans l'entreprise industrielle; cet été, à Munich, au congrès du service social, on a discuté du problème inverse, pourrait-on dire: il était question de l'influence du milieu industriel

— Des impressions, dites-vous? ... Imaginez à la tombée du soir, en pleine campagne, à Schlessheim, une foule trempée qui se presse, pour se mettre à l'abri, à l'entrée d'un magnifique château du XVIII^e siècle, où les autorités munichoises ont préparé une réception en l'honneur des trois mille hôtes qui sont réunis dans leur pays. La porte a beau être monumentale, elle est bien étroite pour un pareil flot, c'est un vrai Gibraltar à franchir. Dans le grisaille humide qui enveloppe toutes choses, se confondent les costumes, la couleur de la peau, la silhouette caractéristique de délégués venus de toutes les parties du monde et parlant je ne sais combien de langues?

Cette impression crépusculaire peut symboliser l'état d'esprit qui, souvent, envahit les travailleurs sociaux devant la lourdeur de leur tâche.

Mais évoquons par contre l'activité laborieuse, la circulation intense de Munich, ses rues sillonnées de véhicules et de piétons, et cela symbolisera tout ce que cette large rencontre internationale a apporté de constructif et de réconfortant à chaque participant.

— Combien de pays étaient représentés? et combien y avait-il de délégués suisses?

— On comptait des représentants de 55 Etats et les délégués suisses étaient 45, dont 10 de Genève. Les travaux se déroulaient en trois langues officielles, l'anglais, l'allemand et le français; les textes paraissaient immédiatement dans les trois langues et la traduction simultanée des discours s'est déroulée impeccablement.

— Comment fut organisé le travail?

— Les séances plénières avaient lieu le matin et, dès 11 h. 30 se réunissaient les divers groupes d'études au nombre de vingt, chacun attelé à un problème particulier; à la fin de l'après-midi, on pouvait assister à la projection de films documentaires au Palais des Expositions.

— Pourriez-vous citer quelques-uns des problèmes discutés par les groupes?

sur la vie familiale, sociale, de ceux qui y sont employés.

En attendant un article sur l'un des sujets précis qui intéressent particulièrement nos lecteurs, nous avons demandé à l'un des participants, M. J.-M. Lechner de bien vouloir nous faire part de quelques impressions.

— Il y eut l'aspect social de la réadaptation des personnes diminuées physiquement, ceux que nous appelons aussi les handicapés, les conditions d'existence des vieillards en milieu industriel, et problème proche de celui-ci, les travailleurs âgés; l'orientation professionnelle des jeunes, le travail à mi-temps de la mère de famille, la migration des travailleurs ruraux vers les villes; les maladies sociales en milieu industriel, la délinquance juvénile dans ce milieu, l'éducation des adultes, la nutrition et l'économie domestique, les services de santé industriels et le service social familial, le problème du logement, les allocations familiales, l'industrialisation et la santé mentale, la répercussion des œuvres sociales de l'entreprise sur la vie familiale, la jeunesse en milieu industriel.

— De cette vaste confrontation de tant de problèmes, est-il sorti quelques conclusions?

— Certainement. Nous avons d'abord constaté qu'avec les progrès de l'industrialisation, les problèmes sociaux se posent, peu à peu, en termes identiques dans tous les pays du monde et qu'il est indispensable de réunir fréquemment les travailleurs sociaux, leur effort pourrait être un facteur d'union pacifique entre les peuples. Puis, étant donné que selon tous les rapports, l'industrialisation comporte des facteurs qui sont destructeurs de la vie familiale, la famille devrait recevoir un statut nouveau dans le monde économique et social. Il était étonnant de constater, chez tous les participants, quelles que soient leur race, leur religion, leur mentalité, leur langue, le souci de protéger la famille et l'un des aspects les plus frappants de cette grande assemblée n'était pas tellement d'ordre intellectuel, mais d'ordre humain et psychologique. Il semblait que ces efforts venus de toutes les parties du monde, se nouaient pour accomplir un travail positif. On peut affirmer que le congrès a permis de vérifier la convergence de tous les efforts et ceci fut un encouragement, comme je vous le disais tout à l'heure, pour tous les travailleurs sociaux.

2ème Exposition: Vie et activités féminines suisses

Exposé de Mlle Dr E. Rickli

présidente du comité d'organisation à la conférence de presse du 5 septembre 1956 au Palais fédéral.

L'année 1958 nous vaudra une nouvelle exposition.

A côté des foires annuelles et expositions périodiques, on ne pourra se justifier qu'en offrant quelque chose de réellement autre, d'unique. Elle devra avoir son caractère propre, ne pas être une simple foire s'ajoutant aux autres. L'idée, le thème central englobant toutes les branches de l'exposition devra figurer au premier plan et frapper aussitôt le visiteur. La nouvelle SAFFA sera aussi différente de l'Exposition Nationale, des foires agricoles ou de l'Hospes 1954 puisqu'elle est conçue par des femmes, sera réalisée par elles.

Mais la nouvelle SAFFA 1958 devra également se différencier de la première exposition nationale du travail féminin qui remporta un si franc succès à Berne en 1928. Nous ne voulons pas copier cette grande manifestation: elle doit rester quelque chose d'unique dans notre souvenir. Et les promo-

trices de la nouvelle exposition éprouvent le plus grand respect pour le courage et le dévoué travail de la génération d'alors. Il convient, tout particulièrement, de citer le nom de la Présidente de la SAFFA 1928, Mlle Rosa Neuenschwander, de Berne. En la nommant dans notre Comité d'honneur, nous voulons à nouveau lui exprimer toute notre reconnaissance pour tout ce qu'elle nous a appris dans l'art d'organiser une exposition. Comme son nom l'indique, la SAFFA 1928 a mis au premier plan le travail de la femme, exprimant de manière remarquable l'ensemble des activités féminines.

Mais chaque exposition doit s'adapter à son temps, établir son propre programme. La haute conjoncture, l'abondance matérielle dans laquelle nous vivons, ne doivent pas nous faire oublier que notre génération se trouve en pleine crise se répercutant jusque dans la vie de chaque femme. On parle aujourd'hui d'une sorte de désarroi moral, de dislocation de la vie familiale, de dépréciation des valeurs culturelles, de vide spirituel. Même si ces échos peuvent paraître exagérés,

(suite en page 2)

DE-CI, DE-LA

Une journaliste brésilienne, d'origine belge, vient de publier un livre, sous les auspices du ministère brésilien de l'Instruction et de la culture, consacré aux marionnettes populaires belges, une forme d'art d'ancienne tradition dans le pays.

Le sénat américain a adopté un amendement au projet de la loi pour les assurances sociales prévoyant l'abaissement à soixante-deux ans de l'âge de la retraite pour les femmes.

Aux Etats-Unis, les statistiques de la Bourse de New-York révèlent que les femmes détiennent 48 % des polices d'assurance, 50 % des dépôts de Caisse d'épargne, 50 % des rentes d'Etat, 52 % des titres industriels.

Aux Etats-Unis, 35 % des femmes mariées occupent un emploi (15 % en 1940, 4 % en 1890).

Mme Joséphine Mc. Neill qui était ministre d'Irlande en Suède et Norvège, vient d'être nommée ambassadeur de son pays à Berne.

Voici dans la Ville fédérale, avec Miss Willis, deux femmes diplomates.

Marie Laurencin, peintre célèbre est récemment décédée à Paris.

L'Union des femmes du Congo belge vient de publier un excellent petit volume intitulé « La femme au Congo, conseils aux partantes ».

En Belgique pour revaloriser la profession d'infirmière, il est proposé, par la commission nationale des infirmières, de la classer en technique supérieure et non pas parmi les établissements d'enseignement professionnel.

En Argentine, la femme mariée a désormais le droit de posséder un domicile personnel.

Le hasard a joué en faveur de deux féministes connues : Mlle A. Quinche, avocate à Lausanne, accompagnée de Mme Campoamor, avocate à Madrid, s'est trouvée le vingt millième visiteur de l'exposition Renoir à Yverdon. Fleurs et photos dans la presse ont souligné ce fait divers.

A Bâle, on a nommé recteur de la nouvelle école secondaire des jeunes filles, Mlle Margaretha Amsstutz.

ils représentent néanmoins des signaux d'alarme. On ne saurait méconnaître le fait que l'intense activité présente, toutes les innovations techniques du monde moderne, ont rendu la tâche de la femme en tant que gardienne du foyer et éducatrice encore plus difficile que par le passé, en dépit des facilités extérieures incontestables, ce qui a provoqué une sorte d'apathie dans des cercles de plus en plus étendus de notre population. Aussi, la SAFFA devra-t-elle figurer à notre époque comme un levain de forces positives, montrant aux femmes les nombreuses possibilités qui s'offrent à elles pour lutter contre ces signes de décadence.

Certes la SAFFA 1958 reprend le même nom connu et éprouvé de l'exposition de 1928, mais son programme sera plus étendu. L'activité de la femme y figurera dans tous les domaines. Nous parlerons naturellement des métiers féminins, mais au premier plan sera représentée la vie de la femme à son foyer, au sein de sa famille.

Une grande attention devra, de ce fait, être vouée aux problèmes de l'habitat. Dans la vaste sphère « habitation », il ne s'agira donc pas seulement d'exposer des meubles aussi pratiques que beaux, mais d'inciter les femmes à aménager des « Homes » harmonieux, confortables pour que chaque membre de la famille s'y trouve à son aise. Le même esprit présidera à notre section « vêtements », car la manière de s'habiller n'est-elle pas révélatrice de la personnalité féminine ? La section « éducation » s'attachera surtout à faire ressortir l'importance du milieu familial. Quant au groupe « alimentation », il tendra vers une façon plus rationnelle, plus saine de se nourrir. Dans ce domaine aussi, l'abondance présente a provoqué maints abus.

De nos jours, cependant, la vie de la femme ne se cantonne plus au foyer ; son horizon s'est élargi. Presque toutes, nous avons connu, à un moment donné, la vie professionnelle. Le métier, sa signification économique, les problèmes qui en découlent, seront placés sous le titre « Hommage au

Elle prêcha à St-Pierre, à Genève

La première femme qui soit montée dans la chaire de Calvin, à la Cathédrale de Genève, Miss Maude Royden, est décédée à Londres, le 30 juillet, à l'âge de 79 ans. Son apparition dans la chaire de St-Pierre, en 1920, avait fait sensation. C'était à l'occasion du congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage féminin, qui tenait à Genève son premier congrès d'après-guerre. On vit apparaître dans la chaire une femme charmante, au regard lumineux, rayonnant, vêtue d'une simple robe noire égayée par un col blanc. Ceux qui ne voient la femme que devant son fourneau ou sa corbeille à ouvrages ne désarmèrent pas ; tous les autres, ceux qui sont sans préjugés et ont des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, admirent que le message de l'Evangile peut et doit être apporté par des femmes. Dès lors, dans plusieurs églises de Suisse, des femmes ont prêché et dans de nombreuses paroisses, ont exercé leur influence bienfaisante. On voudrait que l'on fit plus souvent appel à leur foi, à leurs qualités de cœur, à leur compréhension et à leur amour pour le prochain, et cela d'autant plus qu'on se plaint généralement de la pénurie pastorale. C'est un crime de laisser sous le boisseau les lumières qui ne demandent qu'à éclairer.

S. F.

Un comble

L'Eglise nationale vaudoise a pris sous son patronage l'organisation, au Théâtre de Beaulieu, au mois de novembre, de représentations du « Théâtre du Monde », d'après l'adaptation de M. Jeanneret, pasteur. Elle a constitué un beau comité de patronage, un beau comité d'organisation, uniquement masculin, bien sûr ! Elle a fait mieux : elle a adressé à diverses personnalités des deux sexes une circulaire demandant de l'argent pour la constitution d'un fonds de garantie. Cette circulaire s'adresse farouchement, strictement, uniquement, à la manière suisse, à « Messieurs » ... mais on reçoit avec reconnaissance l'argent des femmes.

Ce masculinisme est d'ailleurs un fait très généralement répandu dans notre pays : les comités, les commissions du Comptoir suisse, qui vient de se terminer brillamment, ne comptent que des hommes, strictement des hommes, quel que soit le nombre des femmes exposantes, vendeuses, démonstratrices, acheteuses, visiteuses, dans des emplois de tous genres, qui concourent à sa réussite sur tous les plans. Et l'on nous assure que toutes les circulaires aux exposants et aux exposantes sont adressées à : « Messieurs ».

S. B.

travail ». Cela même implique que nous voulons montrer la beauté de la profession. Nous espérons pouvoir présenter plusieurs femmes dans l'exercice de leur métier.

Nous n'oublions pas l'action des femmes dans leurs propres organisations, comme aussi dans les bureaux et offices divers, dans le service complémentaire, dans les œuvres sociales en un mot la « femme au service du pays ».

Il nous tient particulièrement à cœur d'attirer l'attention sur la nécessité d'une détente pour la femme qui accomplit souvent simultanément une double, voire une triple tâche. Un groupe de l'exposition sera réservé aux loisirs.

Il n'est pas dans notre intention de créer une exposition ennuyeuse dans laquelle le visiteur se contente de défilé. Nous voulons l'amener à saisir les idées exprimées. C'est la raison pour laquelle l'exposition sera animée par de nombreuses personnes qui présenteront leur activité ou parleront de leur travail au foyer dans la profession ou dans le domaine de l'éducation. Diverses manifestations devront atteindre le même but. Elles seront l'expression de la création artistique des femmes.

Enfin une petite chapelle créée par les cercles protestants et catholiques sera l'expression de nos aspirations profondes.

La SAFFA 1958 veut être une exposition milieu, le résultat des efforts de tous les milieux politiques et confessionnels, de toutes les parties du pays. Le Comité général de l'exposition qui tranche toutes les questions de principe, groupe les représentantes de 73 organisations féminines, de toutes tendances, ainsi que les centres de liaison cantonaux. L'exposition doit mettre en évidence les valeurs spirituelles et artistiques suisses, révéler des artistes de chez nous, particulièrement des femmes. Les objets exposés doivent être de fabrication suisse.

Cette exposition pensée et réalisée par des femmes, le sera cependant pour tous, hommes et femmes, jeunes et vieux. Elle mettra l'accent sur les revendications fémi-

Jadwiga de Romer

Longtemps encore les regards de ceux qui l'ont connue chercheront dans les couloirs et les salles du Palais des Nations, sa haute et mince silhouette, si familière — il y avait près de trente ans qu'elle était de la maison ! Et brusquement, elle n'est plus là.

Mlle de Romer, née en Lituanie, en 1899, de nationalité polonaise, avait travaillé comme secrétaire, au début de sa carrière, aux légations polonaises de Paris et de Berne, puis elle était entrée, en 1927, comme fonctionnaire à la Section sociale de la Société des Nations où elle s'occupa spécialement des questions concernant la traite des femmes. Nous lisons dans le *Mouvement féministe*, en 1931, dans un article d'Emilie Gourd, sur la session du Comité de la Traite des femmes, l'éloge suivant : « citons encore un spécialiste du Secrétariat de la S.D.N., un jeune membre de la Section sociale, qui a déjà fait ses preuves, ces dernières années et dont les capacités, l'intelligence, les méthodes de travail nettes et objectives et la compréhension élevée des sujets souvent douloureux dont elle a à s'occuper, sont une force pour le Comité, Mlle Edwige de Romer ».

Pendant la seconde guerre mondiale et le martyre de sa patrie, Mlle de Romer, restée en Suisse, se consacra aux œuvres d'entraide de Pro Polonia, animée par sa foi et sa charité chrétiennes.

Mais en 1946, les activités internationales ressuscitent. Mlle de Romer, forte de son expérience passée et du vaste horizon qui s'ouvre grâce au statut des organisations non gouvernementales aux Nations Unies, va mettre sur pied le Centre d'information des organisations internationales catholiques et participer à toutes les sessions où sont présentes ces organisations.

Qui mieux qu'elle connaît ces problèmes et ces difficultés ? Pour s'en convaincre, il n'est que de l'observer, en petit cénacle, dans le groupe d'étude chargé de discuter l'éventuelle révision de l'article 70 de la Charte des Nations Unies. Elle pèse le pour et le contre de toute modification de termes. Malgré sa modestie, sa retenue personnelle si caractéristique, sa compétence s'impose. Un jour, pense-t-on à part soi, cette femme devrait écrire l'histoire de l'action non-gouvernementale à la S.D.N. et à l'O.N.U. L'article qu'elle a consacré à la fondatrice de notre journal dans le numéro du 10me anni-



A l'époque où elle était membre du comité social de la S.D.N.

versaire dédié à Mlle Gourd, démontre combien elle était qualifiée. Hélas ! il faut renoncer à ce vœu !

Pourquoi nous sommes-nous complu à évoquer ces menus souvenirs d'une personnalité qui dépasse la moyenne commune et qu'il vaudrait mieux esquisser à grands traits ? Pour témoigner de l'amitié qui la liait à la fondatrice du journal ? pour reconnaître la complaisance dont elle a fait preuve à l'égard de l'actuelle rédaction ? Sans doute. Mais aussi parce que, nous semble-t-il, Mlle de Romer a victorieusement montré que le caractère féminin — féminin dans toute l'acceptation du terme — était parfaitement compatible avec la carrière diplomatique. On trouvait chez elle les aptitudes les plus remarquables : le sens des intérêts généraux et le souci du détail précis, la discrétion et l'enthousiasme, l'élan persévérant et la réserve prudente, le sens de la mesure et l'ardeur du cœur.

Tous ces talents, qui lui étaient confiés et qu'elle a si bien fait valoir dans l'humilité, au service des causes féminines, nous sont retirés. Elle nous a quittés le 21 septembre.

A son vaillant exemple va l'hommage de notre journal dont elle était la fidèle abonnée. A ceux qui la pleurent, notre sympathie émue.

Femmes médecins au Bürgenstock

Une assemblée générale extraordinaire de l'Union internationale des femmes-médecins, s'est tenue au Bürgenstock, les 22 et 23 septembre. Le thème général des travaux était

nines sans oublier la collaboration entre hommes et femmes, tant dans la famille que dans la profession : elle ne se contentera pas de montrer les réalisations acquises, elle suggérera des solutions d'avenir.

La SAFFA 1958 doit être une exposition qui éveille les forces vives des visiteurs et les oblige à la réflexion. Toutes ces idées ne sont encore que théoriques. Il faudra encore bien du temps pour trouver la forme concrète dans tous les domaines.

L'architecte en chef, Mme Anne-Marie Hubacher-Constam, a déjà donné maintes preuves de son talent. Les terrains aimablement mis à notre disposition par la Ville de Zurich permettent de belles réalisations. Ces terrains sont situés sur la rive gauche du lac, entre les bords du Mythenquai et le port de Wollishofen, sur l'emplacement qu'occupait l'exposition nationale de 1939.

Plusieurs groupements sont déjà au travail. Les contacts avec les exposants seront pris dans le courant de l'hiver et nous espérons qu'ils se laisseront gagner à nos projets d'exposition thématique. Ici et là, la préférence sera donnée aux entreprises dirigées par des femmes, mais on insistera sur la collaboration de l'homme et de la femme dans la vie économique.

L'accès à l'exposition sera une recommandation pour les maisons exposantes et, en outre, une excellente réclame puisque aussi bien la plupart des achats sont faits par les femmes.

Nous remercions d'avance ceux qui d'une manière ou d'une autre nous aideront ; leur appui sera la preuve de leur compréhension pour notre travail. Cela nous encourage à placer au premier plan le but culturel et spirituel de notre effort. Nous espérons que tout visiteur de la SAFFA 1958 en emportera un souvenir durable.

Aspect financier par V. Lüdi, Dr juriste

Il n'est pas nécessaire de dire qu'une exposition présentée avec goût, laissant aux visiteurs une impression durable, nécessite beaucoup d'argent. Le budget provisoire

bien propre à intéresser nos lectrices : le travail professionnel de la femme mariée hors de son foyer. Nous espérons pouvoir publier le résultat des observations médicales qui ont été apportées et les conclusions auxquelles ont conduit les débats.

de la SAFFA 1958 a été établi et atteint la somme globale de fr. 3.000.000.—

Cette exposition doit être l'œuvre des femmes suisses de notre génération, elle symbolisera leur vie, leur travail, leurs désirs et leurs espoirs. Ce seront donc tout d'abord les femmes suisses qui fourniront l'effort financier. Nous comptons sur l'appui des organisations féminines, mais nous attendons aussi que chaque Suisseuse donne son obole en achetant une ou plusieurs « briques » de la SAFFA 1958 ou en souscrivant un montant à fonds perdu plus important.

L'apport, tant des femmes suisses que des organisations féminines aux moyens financiers limités, ne peut en aucun cas suffire. Il faut que nous fassions appel à tous ceux qui ont reconnu la valeur de la femme suisse, à tous ceux qui considèrent avec sympathie ses efforts.

Nous avons besoin d'une part de versements à fonds perdu qui devront aider à assurer à l'exposition un cadre harmonieux, d'autre part, pour financer la première étape, de versements au fonds de garantie pour lesquels il ne sera pas payé d'intérêts, mais qui seront remboursés en cas de bénéfice.

Nous espérons enfin trouver de l'argent liquide par une loterie ; aucune exposition, jusqu'à aujourd'hui, n'a pu renoncer à cette source financière.

Ainsi des millions vont passer dans ces années prochaines dans les mains de femmes qui s'efforceront d'utiliser cet argent avec l'esprit d'économie qu'elles apportent à gérer leur budget familial.

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
des l'âge de 10 ans